

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUIBERVILLE-SUR-MER

### SEANCE DU MARDI 3 JUIN 2025 AU FOYER JEAN GRENET

**DATE DE CONVOCATION :**

Le 27 mai 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trois du mois de juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au Foyer Jean Grenet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François BLOC, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François BLOC, Madame Catherine HEMERYCK, Messieurs Christian LEROUX, Michel LEVASSEUR, Henry DANIEL, Sébastien SORTAMBOSC, Madame Catherine DERUMAUX, Monsieur Benoit REGNAULT, Mesdames Catherine ECREPONT et Nathalie DELATTRE.

Absents excusés : Mesdames Valérie PEROT et Chantal NICOLET.

Monsieur Alain CALLIGARO : pouvoir à Monsieur Jean-François BLOC,

Monsieur Guy TITREN : pouvoir à Monsieur Christian LEROUX.

Absente non excusée : Madame Caroline VERGNES.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Nathalie DELATTRE est élue secrétaire de séance.

#### **A. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **B. INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

**Remerciements :**

Les Crackers Amazones, Elise Letellier et Mélanie Tatia remercient la municipalité pour la subvention de 300 euros qui va leur être attribuée.

La famille Sortambosc remercie le Conseil municipal pour la marque de sympathie témoignée lors du décès de Madame Jacqueline Sortambosc.

## **Projet d'une Maison d'Assistantes Maternelles :**

Madame le Maire de Sainte-Marguerite informe du projet actuellement entamé par leur commune pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) en lieu et place des locaux actuels de la maternelle, qui fermera ses portes à la fin de cette année scolaire. Le dossier est en bonne voie de réalisation. Les assistantes qui montent actuellement ce projet font preuve d'une grande implication. Les locaux pourraient accueillir jusqu'à 4 assistantes maternelles (aujourd'hui 2 personnes identifiées) et l'accueil jusqu'à 16 enfants. Afin de nourrir leur dossier auprès des représentants du Département, ils ont besoin du soutien de notre commune, via un courrier (ou mail) qui confirmerait l'intérêt du projet pour les habitants de notre commune.

**La commune de Quiberville-sur-Mer va répondre favorablement en transmettant un courrier d'appui à la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer.**

## **Vidéoprotection :**

Monsieur Christian Leroux a participé à une réunion dirigée par les gendarmes, où était conviées les communes du secteur, afin de discuter de la nécessité d'équiper les communes en vidéoprotection. L'objectif est de faire face aux incivilités en capturant des images. Ainsi, l'Hôtel de Police de Dieppe va lancer une étude avec les communes intéressées dont celle de Sainte-Marguerite-sur-Mer, qui envisage pour sa part d'installer un système de vidéoprotection.

**Les membres du Conseil municipal souhaitent participer à l'étude afin de décider de l'installation ou non d'un système de vidéoprotection.**

## **Plage :**

La société BLARD est intervenue comme convenu mardi dernier et a effectué les réparations engagées sur les abris-bacs. Le chargé d'affaires nous fait part d'une observation concernant l'emplacement actuel des abris-bacs installés en front de mer : leur exposition directe aux embruns et aux vagues entraîne une sollicitation importante des matériaux pour laquelle les modèles actuellement en place en acier peint ne sont pas spécifiquement conçus. Aussi, afin de garantir une meilleure durabilité et éviter une détérioration prématurée, deux solutions peuvent être envisagées :

- Déplacer les abris-bacs vers une zone plus abritée, en retrait de la ligne directe d'exposition des vagues
- Opter pour des abris-bacs entièrement en inox, si le maintien en front de mer est impératif. L'inox offre une résistance bien supérieure à la corrosion en milieu marin.

**Cette dernière solution semble la plus appropriée car les abris-bacs doivent rester près de la plage.**

L'aire de jeux situé à la plage va être prochainement vérifiée par la société de contrôle. Faisant preuve d'un examen régulier, les jeux sont dans un état correct.

Le 26 juin, comme chaque année, les pompiers sauveteurs viendront installer le matériel dans le poste de secours. Le ménage sera fait en amont. La commission plage se réunira le 17 juin à 17h00 et rencontrera par la suite à 18h00 le lieutenant Viogne pour les modalités.

Concernant la fibre exigée au poste de secours, le restaurant à proximité « Le p'tit spot » accepte que l'on accède à leur réseau internet via leur wifi. La clé du poste de secours pourra y être également déposée chaque soir.

### **Urbanisme :**

La première pierre de la résidence des Pommiers sera posée le 18 juin à 14h30. Le Conseil municipal est convié à ce moment de partage.

### **Recensement 2026 :**

Nous devons réaliser le recensement des habitants de notre commune du 15 janvier au 14 février 2026. Pour préparer cette enquête, il est nécessaire de renseigner les coordonnées du coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. **Monsieur Michel Levasseur sera nommé par arrêté municipal au plus tard le 30 août.**

### **Média :**

Un documentaire réalisé par Monsieur Claude DUTY « Laisse entrer la mer ! » a été diffusé sur France 3 Normandie le jeudi 29 mai à 22h45 dans « LA FRANCE EN VRAI », également accessible sur France TV. Une projection de ce film se déroulera le vendredi 27 juin à 19H, au Foyer des Jeunes, en présence de Madame la Sénatrice Catherine Morin Desailly, en charge de la culture à la Région Normandie. Par ailleurs, concernant la communication, le site internet va prochainement être disponible. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à le consulter et à donner leur avis.

### **Prochaines manifestations :**

- **Fête de l'écotourisme** : ce samedi 7 juin
- **Nettoyage de la plage** : samedi 14 juin
- **Inauguration LA CABANE** : dimanche 15 juin.  
Les conseiller municipaux et les agents communaux sont conviés.
- **Fête de la musique** : samedi 21 juin
- **Cérémonie d'ouverture de la saison** : lundi 7 juillet. A cette occasion, des glaces « Cow'Choises », fabriquées à Quiberville-sur-Mer, seront commandées, afin de les faire déguster aux élus et personnel de la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer.

## C. DELIBERATIONS

- **N° 12-2025 : Acceptation de don de l'Association Canine Territoriale de Seine-Maritime**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par l'Association Canine Territoriale de Seine-Maritime,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste à dédommager la mise à disposition temporaire d'un terrain communal au profit de l'Association Canine Territoriale de Seine-Maritime, à l'occasion de leur exposition annuelle 2024,

CONSIDÉRANT que ce don contribuera à soutenir les associations locales à travers l'octroi de subventions,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accepter le don offert par l'Association Canine Territoriale de Seine-Maritime.

**Article 2** : D'exprimer sa profonde gratitude à l'Association Canine Territoriale de Seine-Maritime, pour sa générosité envers la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **N° 13-2025 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Département de Seine-Maritime pour la réhabilitation du rez-de-chaussée du bâtiment communal « Les Agapanthes »**

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation du rez-de-chaussée d'un ancien bâtiment administratif pour y créer un espace polyvalent culturel et touristique dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 63 297,88 € HT soit 74 759,46 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention :

- De l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- Du Département au titre de la bonification environnementale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aides	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	25 319,16€	40 %
Région			
Département	Bonification environnementale	25 319,16€	40 %

<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		12 659,56€	20 %
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>63 297,88€</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 30/06/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 01/06/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 63 297,88 € HT
- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter :

- une subvention d'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL
- une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime 76

mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2025.

- ***N° 14-2025 : Répartition de la taxe d'aménagement concernant la résidence des Pommiers entre la commune et la communauté de communes***

Vu les articles L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI,

Vu l'article 1379 du Code Général des Impôts,

Considérant que les textes en vigueur prévoient que ce reversement peut être réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Considérant l'évaluation des charges assumées sur le territoire communal par l'EPCI selon la définition donnée ci-dessus et sur le produit de taxe d'aménagement perçu par la commune,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de répartir le montant de la taxe d'aménagement résultant de la résidence des Pommiers, selon les modalités suivantes :

- Part communale : 20 %
- Part pour l'EPCI : 80 %

- Charge le Maire de notifier cette décision au conseil communautaire de la communauté de communes Terroir de Caux

## D. QUESTIONS DIVERSES

- Madame **Catherine Hemeryck** informe qu'elle travaille actuellement avec Michel Levasseur et Émille Millardet sur le plan POLMAR dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, demandé par les services de l'Etat.  
Elle déplore, par ailleurs, que les bacs à marée servent de poubelle.  
Aussi Monsieur **Benoît Regnault** propose de se procurer deux bateaux de type « Optimist », à un prix dérisoire dont l'association Quiberville Yachting Club doit se débarrasser. Ils pourraient être posés directement sur les galets, pendant la période estivale.  
Enfin, Madame Hemeryck rappelle qu'une belle exposition intitulée « Pour l'amour du ciel » se tient actuellement à l'Espace du Large.
- Madame **Nathalie Delattre** fait remonter des incivilités avec des problèmes de circulation vers le Domaine Saône et Mer concernant les camping-cars circulant route de la Vallée.
- Madame **Catherine Ecrepont** a pris contact avec une personne faisant de la Gym Training sur la plage à Pourville-sur-Mer. Elle pourrait venir deux fois par mois à Quiberville-sur-Mer de juin à octobre. Aussi, elle nous fait part que, lors de la marche pour Octobre rose, organisée à Quiberville-sur-Mer le 4 octobre 2025, les associations de Zumba, de Yoga et Inner wheel seront présentes lors de cette journée.
- Monsieur **Henry Daniel** précise que la cérémonie du 8 mai, pour les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'est très bien déroulée avec les familles Fiquet/Leroy. Ce fut une cérémonie empreinte de recueillement, de souvenirs, d'émotions, de respects et d'hommages aux enfants de QUIBERVILLE-SUR-MER Morts pour la FRANCE, en présence des membres de leur famille représentant quatre générations.

La séance est levée à vingt heures et trente minutes.

*Monsieur le Maire demande la parole au public présent.*

Le prochain Conseil municipal est fixé le jeudi 03 juillet 2025 à 19 heures.